

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3335

11 novembre 2014

SOMMAIRE

Aerium Holdings France S.à r.l.	160079	Interpublicité	160038
AG Parking S.C.I.	160078	Interval S.A. - SPF	160039
Capsugel FinanceCo S.C.A.	160075	IP Consulting S.A.	160039
City Property Luxembourg Group S.à r.l.	160044	Isam S.à r.l.	160040
Cypres S.A., SPF	160074	Jack Martin Haendler Concerts asbl	160038
I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	160034	Jap Nordic Invest S.A.	160041
IGLS Invest S.A. SPF	160034	Jas (Mobile) S.A.	160040
Immobilière Even	160035	Jost Group S.A.	160041
In Altum S.A.	160035	Jost Management S.A.	160041
In Altum S.A.	160035	Jost S.A.	160042
Industry Investment S.A.	160034	J.P. Morgan Capital Holdings Limited ...	160040
ING Aria	160036	J.P. Morgan Capital Holdings Limited ...	160040
ING Direct	160035	J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.	160040
ING Direct	160036	JSA International Holdings S.à r.l.	160041
Interbest s.à.r.l.	160036	Kairos Holding	160043
International Business Services & Partners S.A.	160038	Karate Club Mondercange	160043
International Holding for African Develop- ment S.A. (IHAD)	160037	Karlow Holdings	160042
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160036	Keeper S.à r.l.	160043
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160037	K.F. Invest SA	160042
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160038	KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l.	160039
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160037	Korin Luxembourg S.à r.l.	160080
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160038	Kozinet S.à r.l.	160080
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160037	Kuehne + Nagel S.à r.l.	160042
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160038	Lamp 1 S.à r.l.	160080
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160037	L'llios S.à r.l.	160080
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160038	Microsoft Luxembourg International Mobi- le Sàrl	160043
INTERNATIONAL RESEARCH AND DE- VELOPMENT (Luxembourg) S.A., socié- té de gestion de patrimoine familial ...	160037	The Santa Maria S.A.	160055

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2014

Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire de ses actions la société D.S. CORPORATION S.A. avec siège à 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
IGLS INVEST S.A. SPF

Référence de publication: 2014158903/13.

(140180552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.439.375,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 9 octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société, I.E. LuxTopCo French n° 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (l'«Associé Unique»), en date du 9 octobre 2014 que:

1. L'Associé Unique a décidé de révoquer avec effet immédiat les gérants suivants:

- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- M. Frits Carlsen, employé privé, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark, et résidant professionnellement au 47, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. L'Associé Unique a décidé de nommer avec effet immédiat les gérants suivants:

- Mme Valérie Warland, de nationalité belge, née le 9 mai 1972 à Namur, Belgique, résidant au 11, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg,
- M. Jean-Philippe Gachet, de nationalité française, né le 2 août 1956 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 21, Boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Francesco Berardinelli, gérant;
- Mme Valérie Warland, gérante; et
- M. Jean-Philippe Gachet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158901/28.

(140180173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Industry Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.790.

Suite au transfert du siège social de la société INDUSTRY INVESTMENT S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A. a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation 23 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109790 avec ladite société INDUSTRY INVESTMENT S.A. par lettre recommandée adressée le 6 octobre 2014, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2014158914/13.

(140181062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Immobilière Even, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 41.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158907/10.

(140179910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.872.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158909/9.

(140181057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.872.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158910/9.

(140181058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2014**Conseil d'Administration*

- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} février 2014 de Monsieur Fabrizio Cioffi, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie, en remplacement de Madame Maria Grazia Bonomelli.

- Nomination de Monsieur Fabrizio Cioffi en qualité d'administrateur, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Damiano Castelli, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie

- Monsieur Mario Carrara, 49 Via Arbe, 20125 Milan, Italie

- Madame Simona Merzagora, Via Paleocapa 5, I-20121 Milan, Italie.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2015.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2014158916/26.

(140179923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

ING Aria, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.325.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 juillet 2014

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société ING ARIA SICAV du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 22 juillet 2014.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ING ARIA SICAV*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014158915/14.

(140180849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 109.614.

—
Le bilan au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014158917/12.

(140179924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Interbest s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 40, Bënzelterweeg.

R.C.S. Luxembourg B 95.164.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158919/10.

(140180966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 16.291.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 8 octobre 2014, les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée de six (6) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour: *INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014158922/18.

(140180682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

International Holding for African Development S.A. (IHAD), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, rue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 101.525.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 23 janvier 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

INTERNATIONAL HOLDING FOR AFRICAN DEVELOPMENT S.A. (IHAD), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.525, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Cédric Bellwald, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 février 2014 au greffe du tribunal de commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Cédric BELLWALD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014158921/22.

(140179545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Oktober 2014.

Für: INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014158926/16.

(140180686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Oktober 2014.

Für: INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014158924/16.

(140180684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

International Business Services & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.973.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158920/10.

(140180022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Oktober 2014.

Für: *INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (Luxembourg) S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014158925/16.

(140180685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Interpublicité, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 6.619.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014158927/12.

(140180460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jack Martin Haendler Concerts asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg F 8.066.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 26 septembre 2014

Il est décidé de déclarer la liquidation de l'ASBL comme clôturée.

Décharge est donnée au liquidateur.

Aucun actif distribuable n'a été enregistré.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la ASBL;

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Bernard&Associés

Référence de publication: 2014158942/16.

(140179881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 39.661.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «INTERVAL S.A. - SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13288.

- que la société «INTERVAL S.A. - SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 661,

constituée suivant acte notarié en date du 28 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 15 avril 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 18 juillet 2013,

se trouve à partir de la date du 26 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 septembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158928/28.

(140179662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

IP Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 178.242.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 29 août 2014 que le siège de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Les administrateurs Roland WEBER, Isabelle SEIGNERT et Stephanie LATHIEN résident professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014158929/14.

(140180037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

KMG Electronic Chemicals Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.750.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 176.773.

—
Le siège social de l'associé unique, KMG Electronic Chemicals, Inc., est désormais le suivant:
9555 West Sam Houston Parkway South, Suite 600, TX 77099 Houston, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158972/12.

(140179843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Isam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 172.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158931/9.

(140180700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.205.

Veillez noter par la présente ma démission avec effet immédiat du poste d'Administrateur de J.P. Morgan Capital Holdings Limited.

Le 1^{er} October 2014.

Adam GILBERT.

Référence de publication: 2014158933/10.

(140180327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

J.P. Morgan Capital Holdings Limited, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 73.205.

Veillez noter par la présente ma démission avec effet immédiat du poste d'Administrateur de J.P. Morgan Capital Holdings Limited.

Le 30 septembre 2014.

Dale QUARRY.

Référence de publication: 2014158934/10.

(140180327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 81.068.

Veillez noter par la présente ma démission avec effet immédiat du poste de Gérant de J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.

Le 30 septembre 2014.

Dale QUARRY.

Référence de publication: 2014158935/10.

(140180326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jas (Mobile) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.387.

Rectificatif déposé le 19/08/2014 au Registre de Commerce N°L140148676

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20.06.2014 que:

- Monsieur Aloyse Wagner, né le 24.08.1954 à Troisvierges et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat se terminera en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014158945/15.

(140180879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jost Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158940/10.

(140179914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jap Nordic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 65.324.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 23 janvier 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

JAP NORDIC INVEST S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.324, ayant eu son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Cédric Bellwald, avocat à la Cour, demeurant à Bofferdange.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 février 2014 au greffe du tribunal de commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Cédric BELLWALD
Le liquidateur

Référence de publication: 2014158944/21.

(140179530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jost Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 93.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158947/10.

(140179912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

JSA International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.390,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014158949/13.

(140181039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014158948/10.

(140179913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

K.F. Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 90.064.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2014

Première résolution

Monsieur Patrick KREINS, demeurant à L-4979 Fingig, au 38, rue Nicolas Margue démissionne de ses fonctions d'administrateur

Deuxième résolution

Monsieur Patrick KREINS, demeurant à L-4979 Fingig, au 38, rue Nicolas Margue démissionne de ses fonctions de délégué à la gestion journalière

Troisième résolution

Monsieur Kindy FRITSCH, demeurant à L-2320 Luxembourg, au 55, boulevard de la Pétrusse est nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020

Référence de publication: 2014158951/17.

(140179861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.360.

Extrait des résolutions du gérant unique

En date du 13 octobre 2014, le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique et ce avec effet au 13 octobre 2014:

- Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014158953/18.

(140180723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 9.085.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158964/9.

(140180621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Keeper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 170.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014158960/11.

(140181013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kairos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 183.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KAIROS HOLDING S.A., qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 octobre 2014 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour la société

Stéphane PELLET

Administrateur

Référence de publication: 2014158965/16.

(140180656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Karate Club Mondercange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3899 Foetz, 118, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg F 9.654.

Selon la décision de l'Assemblée Générale du 27/09/2014, le siège social dans l'article 2 sera transféré à l'adresse suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à L-3899 Foetz, 118 rue Théodore de Wacquant

Référence de publication: 2014158968/10.

(140180618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Microsoft Luxembourg International Mobile Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 180.461.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2014

En date du 24 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Thierry Fromes de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Benjamin Orndorff, gérant

- Monsieur Keith Doiliver, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Microsoft Luxembourg International Mobile SARL

Référence de publication: 2014159055/17.

(140180355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

City Property Luxembourg Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.782.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fourth day of the month of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

- Midtown WTC Associates, LLC, a limited liability company, formed under the laws of the State of Delaware, U.S.A. whose registered office is 49 West 45th street, 8th Floor, NY 10036 U.S.A.

hereby represented by Esther COCCO, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on 23 September 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- MSA New York LLC, a limited liability company, formed under the laws of the State of New York, U.S.A. whose registered office is at 49 West 45th street, 8th Floor, NY 10036 U.S.A.

hereby represented by Esther COCCO, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy granted on September 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), they deem to incorporate as partners or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "City Property Luxembourg Group S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law")

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the creation, acquisition, holding, development and realization of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, any transactions with respect to real estate or movable property, and any other operations which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class A shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class A Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class B shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class B Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class C shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class C Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class D shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class D Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class E shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class E Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class F shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class F Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class G shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class G Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class H shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class H Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class I shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class I Shares”), by 1,250 (one thousand two hundred fifty) redeemable Class J shares with a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each (collectively, the “Class J Shares”),

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have the power to redeem its own shares. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s) representing the entirety of the subscribed capital of the Company. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (as defined below) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares, Class B Shares, and Class A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium/reserve either in part or in totality.

The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according

to these articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium/reserve (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$. Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium/reserve reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The Company may proceed, and the board of managers is hereby authorised, to make distributions of interim dividends to the shareholders subject to the above priorities, in accordance with the Law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, purchase its own shares.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of the shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration, if any, and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of the shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by the shareholders representing 10% of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be a shareholder.

Resolutions at the meetings of the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by the shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of the shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be a shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of the shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of the shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of the shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

In the event of a distribution of dividends, the amount of the dividend allocated to each class of shares shall be as follows:

- Class J Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class I Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class H Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;

- Class G Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class F Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class E Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class D Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class C Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company;
- Class B Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty per cent (0.50%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company; and
- Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifty-five per cent (0.55%) per year of the nominal value of the shares issued by the Company.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of the shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of the shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholders (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2015.

Subscription and Payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) redeemable shares have been subscribed as follows:

- Midtown WTC Associates, LLC, here represented by Esther COCCO, prenamed, and declares to subscribe for 7,500 (seven thousand five hundred) redeemable shares, represented by:

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class A Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class B shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class B Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class C shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class C Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class D shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class D Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class E shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class E Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class F shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class F Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class G shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class G Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class H shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class H Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class I shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class I Shares);

* 750 (seven hundred fifty) redeemable Class J shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class J Shares),

- MSA New York LLC, here represented by Esther COCCO, prenamed, and declares to subscribe for 5,000 (five thousand) redeemable shares, represented by:

* 500 (five hundred) redeemable Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class A Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class B shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class B Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class C shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class C Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class D shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class D Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class E shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class E Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class F shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class F Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class G shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class G Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class H shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class H Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class I shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class I Shares);

* 500 (five hundred) redeemable Class J shares with a nominal value of GBP 1.- (one British Pound) each (collectively, the Class J Shares);

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its in-corporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following individuals are appointed managers for an unlimited period:

- Mr. Allen Stevens, born on 23 August 1943 in Michigan, U.S.A. with professional address at 49 West 45th street, 8th Floor, NY 10036 U.S.A., as class A manager of the Company;

- Mr. Jonathan Horowitz, born on 24 July 1962 in New York, U.S.A. with professional address at 49 West 45th street, 8th Floor, NY 10036 U.S.A., as class A manager of the Company;

- Mr. Robert Strietzel, born on 10 September 1975 in Schwerin, Germany with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B manager of the Company;

- Mr. Michael Watrin, born on 17 September 1978 in Virton, Belgium with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as class B manager of the Company;

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Attorney, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- Midtown WTC Associates, LLC, une société existante et constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 49 West 45 street, 8^e étage, NY 10036, Etats Unis d'Amérique, représentée, aux fins des présentes par Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du septembre 2014.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- MSA New York LLC, une société existante et constituée sous les lois de l'Etat de New-York, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 49 West 45 street, 8^e étage, NY 10036, Etats Unis d'Amérique.

représentée aux fins des présentes par Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 septembre 2014.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associés ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associée de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "City Property Luxembourg Group S.à r.l." (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la création, l'acquisition, la détention, le développement et la réalisation d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autre sociétés. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles, toutes transactions immobilières ou mobilières, et toutes autres transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe A d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling)

chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe A”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe B d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe B”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe C d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe C”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe D d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe D”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe E d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe E”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe F d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe F”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe G d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe G”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe H d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe H”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe I d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe I”), par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales rachetables de classe J d’une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les “Parts Sociales de Classe J”),

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l’assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l’agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s’appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l’égard de la Société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Le capital social de la Société peut être réduit grâce à l’annulation de parts sociales, y compris par l’annulation de l’ensemble de une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l’annulation de toutes les parts sociales en cause dans cette classe. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l’assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société. En cas de rachats et d’annulations de classe(s) de parts sociales, ces rachats et annulations devront être effectués dans l’ordre alphabétique inverse (en partant des Parts Sociales de Classe J).

Dans le cas de réduction du capital social par le biais du rachat et de l’annulation d’une catégorie de parts sociales (suivant l’ordre indiqué ci-dessus), la classe en question donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant de Rachat (ci-après défini) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée des parts sociales doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d’Annulation par Part Sociale (tel que défini ci-dessous) pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La Valeur d’Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d’Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de parts sociales en circulation à la classe de parts sociales pouvant être rachetées et annulées.

Le Montant Total d’Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents de la Société à une date qui n’est pas antérieure de huit (8) jours précédant la date du rachat et de l’annulation de la classe concernée de parts sociales. Le Montant Total d’Annulation pour chaque Parts Sociales J, Parts Sociales I, Parts Sociales H, Parts Sociales G, Parts Sociales F, Parts Sociales E, Parts Sociales D, Parts Sociales C, Parts Sociales B, et Parts Sociales A sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l’annulation de la classe concernée sauf décision contraire du conseil de gérance à condition toutefois que le Montant Total d’Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d’inclure ou d’exclure dans sa détermination du Montant Total d’Annulation, la prime d’émission librement distribuable/réserve soit en partie ou en totalité.

Le Montant Disponible sera le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l’associé de la classe de parts sociales concernée aurait eu droit aux distributions de dividendes conformément à ces statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la prime d’émission/de réserve (jusqu’à concurrence du montant de L) et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) indisponible conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts, chaque fois comme indiqué dans les comptes intermédiaires pertinents et (iii) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ceux-ci n’auraient pas déjà réduit le NP (sans pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que: $MD = (BN + R + CR) - (P + LR + LD)$. Lequel: MD = Montant Disponible; BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés); R = toutes réserves librement distribuables; CR = le montant de la réduction de la prime d’émission/réserve et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler; P = pertes (y compris les pertes reportées); LR = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) indisponible conformément aux exigences de la loi ou de ces statuts; LD = tous dividendes accumulés et impayés jusqu’à la mesure où ceux-ci n’ont pas déjà réduit le BN.

La Société pourra procéder, et le conseil de gérance est autorisé, de faire des distributions de dividendes intérimaires aux associés sous réserve des priorités ci-dessus, conformément à la Loi.

La Société pourra, dans la mesure et dans les conditions prévues par la Loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérant(s) peuvent ne pas être des associés de la Société.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération, (s'il y a lieu), et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. La signature du gérant unique liera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée, à tout moment, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature aurait été délégué par le conseil de gérance dans les limites de cette délégation. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant 10% du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société pourra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dans le cas d'une distribution de dividendes, le montant du dividende alloué à chaque classe de parts sociales sera la suivante:

- Parts Sociales de Classe J donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe I donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe H permet à leurs détenteurs, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe G donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe F donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe E donne le droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe D permet à leurs détenteurs, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;

- Parts Sociales de Classe C donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société;
- Parts Sociales de Classe B donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société; et
- Parts Sociales de Classe A donne droit à leurs titulaires, au prorata, pour le paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale des actions émises par la Société.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales rachetables ont été souscrites comme suivant:

- Midtown WTC Associates, LLC, déclare souscrire pour:

7.500 (sept mille cinq cents) parts sociales, représentées

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe A d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe A"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe B d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe B"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe C"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe D"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe E d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe E"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe F"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe G d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe G"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe H"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe I d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe I"),

* par 750 (sept cent cinquante) parts sociales rachetables de classe J d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe J").

- MSA New York LLC, déclare souscrire pour:

5.000 (cinq mille) parts sociales, représentées

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe A d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe A"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe B d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe B"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe C d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe C"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe D d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe D"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe E d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe E"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe F d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe F"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe G d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe G"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe H d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe H"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe I d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe I"),

* par 500 (cinq cents) parts sociales rachetables de classe J d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune (collectivement, les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents Livres Sterling) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Ont été nommé Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Allen Stevens, né le 23 août 1943 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 49 West 45^e street, 8^e étage, NY 10036 Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

- M. Jonathan Horowitz, né le 24 juillet 1962 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant à 49 West 45^e street, 8^e étage, NY 10036 Etats-Unis d'Amérique; en tant que gérant de classe A de la Société;

- M. Robert Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et

- M. Michael Watrin, né le 17 septembre 1978 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, les qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, Notaire le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 septembre 2014. Relation: DIE/2014/12114. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157187/658.

(140178754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

The Santa Maria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 190.710.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of September,

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M.H.R. Trading Company S.à r.l. a private limited liability company (a société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg commerce and companies register under number B 10401 (M.H.R. Trading Company S.à r.l.),

here represented by Peggy Simon, private employee, whose professional address is in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “THE SANTA MARIA S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is composed of several classes of Shares (each a Class). There may be only one (1) shareholder per Class after the first transfer of all the Shares of a Class by the founding shareholder. The Company will not issue or give effect to any transfer of Shares to any prospective shareholder who may not be considered as a Joiner (as defined in any agreement which may be entered into by and between the shareholders and the Company).

5.2. Each Class shall track assets invested exclusively for its benefit and consisting of one (1) participation security issued by any public or private entity and stapled to such Class by a decision of the Board after acceptance of a subscription from a prospective shareholder (each a Payment Unit). The Payment Unit may be divided in sub-classes in which case the associated Class shall be divided in the same way for internal purposes, as determined by the Board from time to time.

5.3. As a result, the Class C1 shall track the income, distributions and performance relating to Payment Unit C1, the Class C2 shall track the distributions and performance relating to Payment Unit C2, and so on and so forth. When divided into sub-classes for internal purposes, the sub classes within a Class shall start with 1, then 2, then 3, and so on and so forth.

5.4. For the purpose of article 10.1 of the Articles, all the Shares have identical voting and political rights. However, in the event of amendment of the rights attached to a specific Class, the resolutions of the shareholders must, in order to be valid, fulfil the quorum and majority requirements laid down in article 10.2(ix) of the Articles with respect to each Class.

5.5. In addition to the issued capital, the Company shall maintain share premium accounts to which any premium allocated to the respective Class or subclass of Shares issued or to be issued is booked. The amount of the share premium accounts may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.6. The share capital is set at sixty-two thousand Euro (EUR 62,000.-), represented by:

- thirty thousand (30,000) class C1 shares, numbered 1 to 30,000 (the Class C1 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C2 shares, numbered 30,001 to 60,000 (the Class C2 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C3 shares, numbered 60,001 to 90,000 (the Class C3 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C4 shares, numbered 90,001 to 120,000 (the Class C4 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C5 shares, numbered 120,001 to 150,000 (the Class C5 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C6 shares, numbered 150,001 to 180,000 (the Class C6 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C7 shares, numbered 180,001 to 210,000 (the Class C7 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C8 shares, numbered 210,001 to 240,000 (the Class C8 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C9 shares, numbered 240,001 to 270,000 (the Class C9 Shares)
- thirty thousand (30,000) class C10 shares, numbered 270,001 to 300,000 (the Class C10 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C11 shares, numbered 300,001 to 330,000 (the Class C11 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C12 shares, numbered 330,001 to 360,000 (the Class C12 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C13 shares, numbered 360,001 to 390,000 (the Class C13 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C14 shares, numbered 390,001 to 420,000 (the Class C14 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C15 shares, numbered 420,001 to 450,000 (the Class C15 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C16 shares, numbered 450,001 to 480,000 (the Class C16 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C17 shares, numbered 480,001 to 510,000 (the Class C17 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C18 shares, numbered 510,001 to 540,000 (the Class C18 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C19 shares, numbered 540,001 to 570,000 (the Class C19 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C20 shares, numbered 570,001 to 600,000 (the Class C20 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C21 shares, numbered 600,001 to 630,000 (the Class C21 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C22 shares, numbered 630,001 to 660,000 (the Class C22 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C23 shares, numbered 660,001 to 690,000 (the Class C23 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C24 shares, numbered 690,001 to 720,000 (the Class C24 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C25 shares, numbered 720,001 to 750,000 (the Class C25 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C26 shares, numbered 750,001 to 780,000 (the Class C26 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C27 shares, numbered 780,001 to 810,000 (the Class C27 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C28 shares, numbered 810,001 to 840,000 (the Class C28 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C29 shares, numbered 840,001 to 870,000 (the Class C29 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C30 shares, numbered 870,001 to 900,000 (the Class C30 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C31 shares, numbered 900,001 to 930,000 (the Class C31 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C32 shares, numbered 930,001 to 960,000 (the Class C32 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C33 shares, numbered 960,001 to 990,000 (the Class C33 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C34 shares, numbered 990,001 to 1,020,000 (the Class C34 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C35 shares, numbered 1,020,001 to 1,050,000 (the Class C35 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C36 shares, numbered 1,050,001 to 1,080,000 (the Class C36 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C37 shares, numbered 1,080,001 to 1,110,000 (the Class C37 Shares);

- thirty thousand (30,000) class C38 shares, numbered 1,110,001 to 1,140,000 (the Class C38 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C39 shares, numbered 1,140,001 to 1,170,000 (the Class C39 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C40 shares, numbered 1,170,001 to 1,200,000 (the Class C40 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C41 shares, numbered 1,200,001 to 1,230,000 (the Class C41 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C42 shares, numbered 1,230,001 to 1,260,000 (the Class C42 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C43 shares, numbered 1,260,001 to 1,290,000 (the Class C43 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C44 shares, numbered 1,290,001 to 1,320,000 (the Class C44 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C45 shares, numbered 1,320,001 to 1,350,000 (the Class C45 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C46 shares, numbered 1,350,001 to 1,380,000 (the Class C46 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C47 shares, numbered 1,380,001 to 1,410,000 (the Class C47 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C48 shares, numbered 1,410,001 to 1,440,000 (the Class C48 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C49 shares, numbered 1,440,001 to 1,470,000 (the Class C49 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C50 shares, numbered 1,470,001 to 1,500,000 (the Class C50 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C51 shares, numbered 1,500,001 to 1,530,000 (the Class C51 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C52 shares, numbered 1,530,001 to 1,560,000 (the Class C52 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C53 shares, numbered 1,560,001 to 1,590,000 (the Class C53 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C54 shares, numbered 1,590,001 to 1,620,000 (the Class C54 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C55 shares, numbered 1,620,001 to 1,650,000 (the Class C55 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C56 shares, numbered 1,650,001 to 1,680,000 (the Class C56 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C57 shares, numbered 1,680,001 to 1,710,000 (the Class C57 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C58 shares, numbered 1,710,001 to 1,740,000 (the Class C58 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C59 shares, numbered 1,740,001 to 1,770,000 (the Class C59 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C60 shares, numbered 1,770,001 to 1,800,000 (the Class C60 Shares);
- thirty thousand (30,000) class C61 shares, numbered 1,800,001 to 1,830,000 (the Class C61 Shares); and - thirty thousand (30,000) class C62 shares, numbered 1,830,001 to 1,860,000 (the Class C62 Shares).

The Class C1 Shares, the Class C2 Shares, the Class C3 Shares, the Class C4 Shares, the Class C5 Shares, the Class C6 Shares, the Class C7 Shares, the Class C8 Shares, the Class C9 Shares, the Class C10 Shares, the Class C11 Shares, the Class C12 Shares, the Class C13 Shares, the Class C14 Shares, the Class C15 Shares, the Class C16 Shares, the Class C17 Shares, the Class C18 Shares, the Class C19 Shares, the Class C20 Shares, the Class C21 Shares, the Class C22 Shares, the Class C23 Shares, the Class C24 Shares, the Class C25 Shares, the Class C26 Shares, the Class C27 Shares, the Class C28 Shares, the Class C29 Shares, the Class C30 Shares, the Class C31 Shares, the Class C32 Shares, the Class C33 Shares, the Class C34 Shares, the Class C35 Shares, the Class C36 Shares, the Class C37 Shares, the Class C38 Shares, the Class C39 Shares, the Class C40 Shares, the Class C41 Shares, the Class C42 Shares, the Class C43 Shares, the Class C44 Shares, the Class C45 Shares, the Class C46 Shares, the Class C47 Shares, the Class C48 Shares, the Class C49 Shares, the Class C50 Shares, the Class C51 Shares, the Class C52 Shares, the Class C53 Shares, the Class C54 Shares, the Class C55 Shares, the Class C56 Shares, the Class C57 Shares, the Class C58 Shares, the Class C59 Shares, the Class C60 Shares, the Class C61 Shares and the Class C62 Shares, are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually a Share. The Shares have no designation of par value.

5.7. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.8. The authorised capital, including the issued share capital, is set at three hundred thousand Euro (EUR 300,000). During a period of five (5) years, from the date of incorporation of the Company, the Board is hereby authorised to issue Shares to Joiner(s) (as defined in any agreement which may be entered into by and between the shareholders and the Company) (the Authorised Issuance). Any such Authorised Issuance shall (a) be performed within a new subclass of C shares (a C Class) numbered in sequence after the existing Classes and governed by the terms detailed in articles 5.1 to 5.5 above and (b) consist of thirty thousand (30,000) Shares per new C Class. The Board is further authorised to (i) record each Authorised Issuance, consisting of thirty thousand (30,000) Shares per new C Class, by way of a notarial deed and (ii) amend the share register of the Company accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer.

6.6. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors in accordance with the rules provided in any agreement which may be entered into by and between the shareholders and the Company, if any, and determine their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) No legal entity may be appointed as director.

(v) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority in accordance with the rules provided in any agreement which may be entered into by and between the shareholders and the Company, if any, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting pursuant to article I.7.1(ii).

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(i) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vi) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(viii) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need to be a shareholder or any person bound by professional secrecy), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may, if so offered by the Company, participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form and provided such amendment is performed in accordance with the rules provided in any agreement which may be entered into by and between the shareholders and the Company, if any. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Except as provided in article 1.10.2(ix), any amendment of the Articles, a change in the nationality of the Company, or any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions and the provisions of Article 5.

14.3. Provided that funds are available for distribution, each holder of a Class shall be exclusively entitled to the proceeds of any nature originating from of thirty thousand (30,000) Shares per new Class the stapled Payment Units relating to the relevant Class of Shares, less any costs or expenses specifically related to such Payment Units.

14.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

M.H.R. Trading Company S.à r.l. represented as stated above, subscribes for:

- thirty thousand (30,000) Class C1 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C2 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C3 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C4 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C5 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C6 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C7 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C8 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C9 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C10 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C11 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C12 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C13 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C14 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C15 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C16 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C17 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C18 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C19 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C20 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C21 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);

- thirty thousand (30,000) Class C50 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C51 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C52 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C53 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C54 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C55 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C56 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C57 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C58 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C59 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C60 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-);
- thirty thousand (30,000) Class C61 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-); and
- thirty thousand (30,000) Class C62 Shares, in registered form, without nominal value, and agrees to pay up 25% of each share by a contribution in cash of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-).

The amount of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of three (3) years:
 - Timothy Jones, born on 31 May 1955, in Nassau, Bahamas, with address at 2, rue Fabert, 75007 Paris, France;
 - Bertrand Bonneville, born on 7 October 1966, in Tours, France, with address at 10, rue La Bruyère, 75009 Paris, France;
 - Manuel Flaix, born on 5 July 1960, in Paris, France, with address at 40, rue Labouret, 92270 Colombes, France; and
 - Thorsten Westpfahl, born on 1 January 1962, in Bremerhaven, Germany, with address at 10, rue Greuze, 75116 Paris, France.
2. M.H.R. TRADING COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 10401 is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of one (1) year.
3. The registered office of the Company is located at 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, 1, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M.H.R. Trading Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10401 (M.H.R. Trading Company S.à r.l.),

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «THE SANTA MARIA S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est représenté par plusieurs classes d'Actions (chacune une Classe). Il n'existe qu'un (1) seul actionnaire par Classe suite à la première cession de toutes les Actions constituant une Classe par l'actionnaire fondateur. La Société ne pourra permettre ou rendre effective toute cession d'Actions à tout actionnaire potentiel qui ne soit pas

considéré comme un Actionnaire Adhérent (telle que cette expression est définie dans toute convention qui pourrait être conclue par et entre les actionnaires et la Société).

5.2. Chaque Classe trace des actifs dont l'investissement a été réalisé à son seul profit et consistant en une (1) part bénéficiaire émise par toute entité publique ou privée et attachée à ladite Classe par une décision du Conseil suite à l'acceptation du formulaire de souscription soumis par un actionnaire potentiel (chacune une Unité de Paiement). L'Unité de Paiement peut être divisée en sous-classes, dans un tel cas la Classe associée sera divisée d'une manière identique pour des raisons internes, comme cela sera décidé par le Conseil lorsqu'il y a lieu.

5.3. Par conséquent, la Classe C1 trace le revenu, les distributions et la performance liés à l'Unité de Paiement C1, la Classe C2 trace les distributions et la performance liés à l'Unité de Paiement C2, et ainsi de suite. Lorsqu'elles sont divisées en sous-classes pour des raisons internes, les sous-classes au sein d'une Classe commenceront par 1, puis 2, puis 3 et ainsi de suite.

5.4. Aux fins de l'article IV.10.1 des Statuts, toutes les Actions ont des droits de votes et politiques identiques. Néanmoins, dans le cas de la modification des droits attachés à une Classe spécifique, les résolutions des actionnaires doivent, pour être considérées valides, remplir les conditions de quorum et de majorité prévus à l'article IV.10.2(ix) des Statuts, s'agissant de chaque Action.

5.5. En sus du capital émis, la Société maintient des comptes de prime d'émission où les fonds reçus comme prime allouée au titre d'une Classe ou d'une sous-classe d'Actions émises ou à émettre, sont comptabilisées. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé à l'effet d'assurer le paiement de toute Action que le Société pourrait racheter de ses actionnaires, compenser toute perte nette réalisée, effectuer des distributions au profit des actionnaires sous la forme de dividendes ou allouer des sommes à la réserve légale.

5.6. Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-), représenté par:

- trente mille (30.000) actions de classe C1, numérotées de 1 à 30.000 (les Actions de Classe C1);
- trente mille (30.000) actions de classe C2, numérotées de 30.001 à 60.000 (les Actions de Classe C2);
- trente mille (30.000) actions de classe C3, numérotées de 60.001 à 90.000 (les Actions de Classe C3);
- trente mille (30.000) actions de classe C4, numérotées de 90.001 à 120.000 (les Actions de Classe C4);
- trente mille (30.000) actions de classe C5, numérotées de 120.001 à 150.000 (les Actions de Classe C5);
- trente mille (30.000) actions de classe C6, numérotées de 150.001 à 180.000 (les Actions de Classe C6);
- trente mille (30.000) actions de classe C7, numérotées de 180.001 à 210.000 (les Actions de Classe C7);
- trente mille (30.000) actions de classe C8, numérotées de 210.001 à 240.000 (les Actions de Classe C8);
- trente mille (30.000) actions de classe C9, numérotées de 240.001 à 270.000 (les Actions de Classe C9);
- trente mille (30.000) actions de classe C10, numérotées de 270.001 à 300.000 (les Actions de Classe C10);
- trente mille (30.000) actions de classe C11, numérotées de 300.001 à 330.000 (les Actions de Classe C11);
- trente mille (30.000) actions de classe C12, numérotées de 330.001 à 360.000 (les Actions de Classe C12);
- trente mille (30.000) actions de classe C13, numérotées de 360.001 à 390.000 (les Actions de Classe C13);
- trente mille (30.000) actions de classe C14, numérotées de 390.001 à 420.000 (les Actions de Classe C14);
- trente mille (30.000) actions de classe C15, numérotées de 420.001 à 450.000 (les Actions de Classe C15);
- trente mille (30.000) actions de classe C16, numérotées de 450.001 à 480.000 (les Actions de Classe C16);
- trente mille (30.000) actions de classe C17, numérotées de 480.001 à 510.000 (les Actions de Classe C17);
- trente mille (30.000) actions de classe C18, numérotées de 510.001 à 540.000 (les Actions de Classe C18);
- trente mille (30.000) actions de classe C19, numérotées de 540.001 à 570.000 (les Actions de Classe C19);
- trente mille (30.000) actions de classe C20, numérotées de 570.001 à 600.000 (les Actions de Classe C20);
- trente mille (30.000) actions de classe C21, numérotées de 600.001 à 630.000 (les Actions de Classe C21);
- trente mille (30.000) actions de classe C22, numérotées de 630.001 à 660.000 (les Actions de Classe C22);
- trente mille (30.000) actions de classe C23, numérotées de 660.001 à 690.000 (les Actions de Classe C23);
- trente mille (30.000) actions de classe C24, numérotées de 690.001 à 720.000 (les Actions de Classe C24);
- trente mille (30.000) actions de classe C25, numérotées de 720.001 à 750.000 (les Actions de Classe C25);
- trente mille (30.000) actions de classe C26, numérotées de 750.001 à 780.000 (les Actions de Classe C26);
- trente mille (30.000) actions de classe C27, numérotées de 780.001 à 810.000 (les Actions de Classe C27);
- trente mille (30.000) actions de classe C28, numérotées de 810.001 à 840.000 (les Actions de Classe C28);
- trente mille (30.000) actions de classe C29, numérotées de 840.001 à 870.000 (les Actions de Classe C29);
- trente mille (30.000) actions de classe C30, numérotées de 870.001 à 900.000 (les Actions de Classe C30);
- trente mille (30.000) actions de classe C31, numérotées de 900.001 à 930.000 (les Actions de Classe C31);
- trente mille (30.000) actions de classe C32, numérotées de 930.001 à 960.000 (les Actions de Classe C32);
- trente mille (30.000) actions de classe C33, numérotées de 960.001 à 990.000 (les Actions de Classe C33);
- trente mille (30.000) actions de classe C34, numérotées de 990.001 à 1.020.000 (les Actions de Classe C34);

- trente mille (30.000) actions de classe C35, numérotées de 1.020.001 à 1.050.000 (les Actions de Classe C35);
- trente mille (30.000) actions de classe C36, numérotées de 1.050.001 à 1.080.000 (les Actions de Classe C36);
- trente mille (30.000) actions de classe C37, numérotées de 1.080.001 à 1.110.000 (les Actions de Classe C37);
- trente mille (30.000) actions de classe C38, numérotées de 1.110.001 à 1.140.000 (les Actions de Classe C38);
- trente mille (30.000) actions de classe C39, numérotées de 1.140.001 à 1.170.000 (les Actions de Classe C39);
- trente mille (30.000) actions de classe C40, numérotées de 1.170.001 à 1.200.000 (les Actions de Classe C40);
- trente mille (30.000) actions de classe C41, numérotées de 1.200.001 à 1.230.000 (les Actions de Classe C41);
- trente mille (30.000) actions de classe C42, numérotées de 1.230.001 à 1.260.000 (les Actions de Classe C42);
- trente mille (30.000) actions de classe C43, numérotées de 1.260.001 à 1.290.000 (les Actions de Classe C43);
- trente mille (30.000) actions de classe C44, numérotées de 1.290.001 à 1.320.000 (les Actions de Classe C44);
- trente mille (30.000) actions de classe C45, numérotées de 1.320.001 à 1.350.000 (les Actions de Classe C45);
- trente mille (30.000) actions de classe C46, numérotées de 1.350.001 à 1.380.000 (les Actions de Classe C46);
- trente mille (30.000) actions de classe C47, numérotées de 1.380.001 à 1.410.000 (les Actions de Classe C47);
- trente mille (30.000) actions de classe C48, numérotées de 1.410.001 à 1.440.000 (les Actions de Classe C48);
- trente mille (30.000) actions de classe C49, numérotées de 1.440.001 à 1.470.000 (les Actions de Classe C49);
- trente mille (30.000) actions de classe C50, numérotées de 1.470.001 à 1.500.000 (les Actions de Classe C50);
- trente mille (30.000) actions de classe C51, numérotées de 1.500.001 à 1.530.000 (les Actions de Classe C51);
- trente mille (30.000) actions de classe C52, numérotées de 1.530.001 à 1.560.000 (les Actions de Classe C52);
- trente mille (30.000) actions de classe C53, numérotées de 1.560.001 à 1.590.000 (les Actions de Classe C53);
- trente mille (30.000) actions de classe C54, numérotées de 1.590.001 à 1.620.000 (les Actions de Classe C54);
- trente mille (30.000) actions de classe C55, numérotées de 1.620.001 à 1.650.000 (les Actions de Classe C55);
- trente mille (30.000) actions de classe C56, numérotées de 1.650.001 à 1.680.000 (les Actions de Classe C56);
- trente mille (30.000) actions de classe C57, numérotées de 1.680.001 à 1.710.000 (les Actions de Classe C57);
- trente mille (30.000) actions de classe C58, numérotées de 1.710.001 à 1.740.000 (les Actions de Classe C58);
- trente mille (30.000) actions de classe C59, numérotées de 1.740.001 à 1.770.000 (les Actions de Classe C59);
- trente mille (30.000) actions de classe C60, numérotées de 1.770.001 à 1.800.000 (les Actions de Classe C60);
- trente mille (30.000) actions de classe C61, numérotées de 1.800.001 à 1.830.000 (les Actions de Classe C61); et
- trente mille (30.000) actions de classe C62, numérotées de 1.830.001 à 1.860.000 (les Actions de Classe C62).

Les Actions de Classe C1, les Actions de Classe C2, les Actions de Classe C3, les Actions de Classe C4, les Actions de Classe C5, les Actions de Classe C6, les Actions de Classe C7, les Actions de Classe C8, les Actions de Classe C9, les Actions de Classe C10, les Actions de Classe C11, les Actions de Classe C12, les Actions de Classe C13, les Actions de Classe C14, les Actions de Classe C15, les Actions de Classe C16, les Actions de Classe C17, les Actions de Classe C18, les Actions de Classe C19, les Actions de Classe C20, les Actions de Classe C21, les Actions de Classe C22, les Actions de Classe C23, les Actions de Classe C24, les Actions de Classe C25, les Actions de Classe C26, les Actions de Classe C27, les Actions de Classe C28, les Actions de Classe C29, les Actions de Classe C30, les Actions de Classe C31, les Actions de Classe C32, les Actions de Classe C33, les Actions de Classe C34, les Actions de Classe C35, les Actions de Classe C36, les Actions de Classe C37, les Actions de Classe C38, les Actions de Classe C39, les Actions de Classe C40, les Actions de Classe C41, les Actions de Classe C42, les Actions de Classe C43, les Actions de Classe C44, les Actions de Classe C45, les Actions de Classe C46, les Actions de Classe C47, les Actions de Classe C48, les Actions de Classe C49, les Actions de Classe C50, les Actions de Classe C51, les Actions de Classe C52, les Actions de Classe C53, les Actions de Classe C54, les Actions de Classe C55, les Actions de Classe C56, les Actions de Classe C57, les Actions de Classe C58, les Actions de Classe C59, les Actions de Classe C60, les Actions de Classe C61, et les Actions de Classe C62, sont ci-après collectivement désignées les Actions et individuellement une Action. Les Actions n'ont pas de valeur nominale.

5.7. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.8. Le capital autorisé, y compris le capital social émis, est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-). Pendant une période de cinq (5) ans, à compter de la date de la constitution de la Société, le Conseil est par les présentes autorisé à émettre des Actions à (aux) Actionnaire(s) Adhérent(s) (telle que cette expression est définie dans toute convention qui pourrait être conclue par et entre les actionnaires et la Société) (l'Emission Autorisée). Toute Emission Autorisée (a) est réalisée dans le cadre d'une nouvelle sous-classe d'actions C (une Classe C) numérotée en conséquence suivant les Classes existantes et régie par les conditions dont les détails figurent aux articles 5.1 à 5.5 ci-dessus et (b) consiste en trente-mille (30.000) Actions par nouvelle Classe C. Le Conseil est en outre autorisé à (i) faire constater chaque Emission Autorisée, consistant en trente-mille (30.000) Actions par nouvelle Classe C, par acte notarié et (ii) modifier le registre des actions de la Société en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.3. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4. Une cession d'Action s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par:

(i) le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) tout mandataire autorisé de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.5. La Société peut accepter comme preuve du transfert d'Actions, tout document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire et qui est valablement signé par les parties.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé de trois (3) administrateurs. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs conformément aux règles prévues dans toute convention qui pourrait être conclue par et entre les actionnaires et la Société, le cas échéant, et détermine leur rémunération et la durée de leur mandat. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour une période de plus de six (6) ans mais sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

(iii) Les Administrateur pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution de l'Assemblée Générale.

(iv) Aucune personne morale ne peut être nommée en qualité d'administrateur.

(v) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs agissant à la majorité simple, conformément aux règles prévues dans toute convention qui pourrait être conclue par et entre les actionnaires et la Société, le cas échéant, pourront remplacer cet administrateur provisoirement jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur soit nommé lors de l'Assemblée Générale suivante conformément à l'article III.7.1(ii).

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3 Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président parmi ses membres, et peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les Administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les Décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des

procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4 Représentation

(x) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, pour tous les sujets, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(xi) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

8. Administrateur Unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société est administrée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale suivant l'introduction d'un nouvel actionnaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à certains administrateurs ou à tout administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'administrateur unique.

(iii) Les opérations de la Société vis-à-vis desquelles l'administrateur unique a un intérêt opposé doivent figurer au procès-verbal de la réunion. Cela ne s'applique pas aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

9. Responsabilité des Administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblée générale des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque Action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués à toute Assemblée Générale par le Conseil ou le/les commissaires. Les actionnaires doivent être convoqués à toute Assemblée Générale suite à la demande faite par les actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera envoyée à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou à tout personne liée par le secret professionnel) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut, si la Société offre de tels moyens, participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent

être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société et à condition que cette modification soit réalisée conformément à toute convention qui pourrait être conclue par et entre les actionnaires et la Société, le cas échéant. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Sous réserve des stipulations prévues à l'article IV.10.2(ix), toute modification statutaire, tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. A la condition que des fonds soient disponibles pour distribution, chaque détenteur d'une Classe a droit, de manière exclusive, aux produits de toute nature résultants des trente-mille (30.000) Actions par nouvelle Classe attachées aux Unités de Paiement relatives à la Classe d'Actions concernée, déduction faite de tous les frais ou dépenses spécifiquement liés auxdites Unités de Paiement.

14.4. Des dividendes intérimaires peuvent à tout moment être distribués, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent remettre un rapport au Conseil dans lequel ils vérifient si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

M.H.R. Trading Company S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- trente mille (30.000) Actions de Classe C1, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C2, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C3, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C4, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C5, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C6, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C7, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C8, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C9, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C10, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C11, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C12, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);

- trente mille (30.000) Actions de Classe C41, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C42, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C43, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C44, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C45, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C46, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C47, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C48, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C49, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C50, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C51, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C52, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C53, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C54, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C55, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C56, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C57, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C58, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C59, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C60, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-);
- trente mille (30.000) Actions de Classe C61, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-); et
- trente mille (30.000) Actions de Classe C62, sous forme nominative, sans valeur nominale, et accepte de libérer 25% de chacune des actions par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de trois (3) ans:
 - Timothy Jones, né le 31 mai 1955, à Nassau, Bahamas, dont l'adresse est située au 2, rue Fabert, 75007 Paris, France;
 - Bertrand Bonneville, né le 7 octobre 1966, à Tours, France, dont l'adresse est située au 10, rue La Bruyère, 75009 Paris, France;

- Manuel Flaix, né le 5 juillet 1960, à Paris, France, dont l'adresse est située au 40, rue Labouret, 92270 Colombes, France; et

- Thorsten Westpfahl, né le 1 janvier 1962, à Bremerhaven, Germany, dont l'adresse est située au 10, rue Greuze, 75116 Paris, France.

2. M.H.R. TRADING COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10401, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de une (1) année.

3. Le siège social de la Société est établi au 1, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156988/1028.

(140176478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Cypres S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 46.088.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CYPRES S.A., SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.088, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 14 mars 1994 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2726 du 11 décembre 2010.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 9 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2697 du 29 octobre 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 15 septembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre SCHILL et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «CYPRES S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, S. MANGIN, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2014. LAC / 2014 / 45558. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157224/68.

(140178182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Capsugel FinanceCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 32.328,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.717.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Capsugel FinanceCo S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.717, incorporated on July 11, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2442, page 117201 of October 11, 2011 (the Company). The articles of association of the Com-

pany (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 150, page 7182, of January 18, 2012.

The Meeting is chaired by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary and the Meeting elected as Scrutineer Ludovic Gavatz, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that thirty-two thousand three hundred and twenty-eight (32,328) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to article 5 of the Articles;
3. Amendment to article 22 of the Articles; and
4. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirements, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each a Category), namely management shares (parts de commandités) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares (parts de commanditaires) held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

The issued capital of the Company is set at thirty-two thousand three hundred and twenty-eight Euro (EUR 32,328) represented by one thousand three hundred and thirty (1,330) fully paid Management Shares and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Management Shares shall be held by Capsugel FinanceCo, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by law.

The Company may issue fractional Shares if the Manager so decides in which case each Ordinary Share of the relevant class shall be subdivided into 100 fractions (coupures) of equal value.

Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of these Articles of Incorporation.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 22 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall terminate on the 31st December of the same year.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Capsugel FinancieCo S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.717, constituée le 11 juillet 2011 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2442, page 117201 du 11 octobre 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150, page 7182, du 18 janvier 2012.

L'Assemblée est présidée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente a nommé comme Secrétaire et l'Assemblée a élu comme Scrutateur Ludovic Gavatz, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

Les Actionnaires ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. La liste de présence indique que trente-deux mille trois cent vingt-huit (32.328) actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 5 des Statuts;
3. Modification de l'article 22 des Statuts; et
4. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société sera représenté par deux catégories d'actions (chacune, une Catégorie), à savoir les actions de commandité détenues par le Gérant en qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et les actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité seront désignées comme une "Action" et collectivement comme les "Actions", chaque fois que la référence à une catégorie spécifique ou classe d'actions n'est pas justifiée.

Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-huit euros (EUR 32.328) représenté par mille trois cent trente (1.330) Actions de Commandité entièrement libérées et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions de Commanditaire entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions de Commandité seront détenues par Capsugel FinanceCo en tant qu'actionnaire commandité et Gérant de la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

La Société peut émettre des fractions d'Actions sur décision du Gérant auquel cas chaque Action de Commanditaire de la classe concernée sera fractionnée en 100 coupures de valeur égale.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des présents Statuts)."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

« **Art. 22. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de la même année.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER, L. GAVATZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157182/141.

(140178112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

AG Parking S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1934 Luxembourg, 50, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg E 5.452.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alain GASPAS, maître-opticien, né à Esch/Alzette, le 23 avril 1961, demeurant à L-1934 Luxembourg, 50, rue de Leudelange

2.- Monsieur François GASPAS, retraité, né à Kayl le 09 août 1930, demeurant à L-4021 Esch/Alzette, 7, rue Ste Barbe

3.- Madame Henriette JACOBS, retraitée, née à Esch/Alzette, le 31 janvier 1935, demeurant à L-4021 Esch/Alzette, 7, rue Ste Barbe

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 2. La société prend la dénomination de "AG Parking S.C.I."

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (€ 5.000.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les CENT parts comme suit:

1.- Monsieur Alain GASPAR, prénommé, CINQUANTE-SIX PARTS SOCIALES	56
2.- Monsieur François GASPAR, prénommé, VINGT-DEUX PARTS SOCIALES	22
3.- Madame Henriette GASPAR-JACOBS, prénommée, VINGT-DEUX PARTS SOCIALES	22
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Le fonds social de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000.-) a été mis à disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant:

Monsieur Alain GASPAR, prénommé

2) Le siège de la société est fixé à L-1934 Luxembourg, 50, rue de Leudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Gaspar, F. Gaspar, Jacobs, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014157129/71.

(140178724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Aerium Holdings France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.019.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de la société ENSOF SERVICES S.à r.l. en sa qualité de gérant unique de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 septembre 2014, il a été décidé de nommer TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Further to the resignation of ENSOF SERVICES S.à r.l. as sole manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 19 September 2014, it has been decided to appoint TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B-180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as sole manager of the Company with immediate effect in place of the resigning manager for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158485/23.

(140180577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Korin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3861 Schiffflange, 156, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 138.449.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014158974/9.

(140180631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Kozinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.922.113,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2014158975/10.

(140180180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Lamp 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 171.301.

Les comptes annuels sociaux de la société arrêtés LAMP 1 S.À R.L, arrêtés au 31 décembre 2012 dûment approuvés par l'associé unique en date du 28 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour la société LAMP 1 S.À R.L

Référence de publication: 2014159003/12.

(140180320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

L'Ilios S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.532.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014158979/13.

(140180526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.
